

## **NEGOCIATIONS DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE ENTRE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET L'UNION EUROPEENNE**

### **Atelier National sur le commerce des services, Négociations APE et Développement en Côte d'Ivoire**

**Lieu: BNETD, Abidjan, Côte d'Ivoire  
19-21 Août 2009**

#### **Aide Mémoire**

##### **Introduction**

Après l'accord intérimaire de 2007 sur le commerce des marchandises, la Côte d'Ivoire, dans le cadre de la CEDEAO, est en cours de négociation d'un APE élargi avec l'UE et couvrant en particulier le commerce des services.

La Préparation et le séquençage du travail de la Côte d'Ivoire sur le chapitre de l'APE traitant des services et des investissements peuvent être divisés en quatre éléments distincts mais reliés, chacun avec des exigences d'informations séparées (à la fois analytique et en termes de parties prenantes à être impliquées):

- Texte juridique
- Requête (exportations)
- Offre (importations)
- Des mesures favorisant le développement des secteurs de services (aide pour le commerce)

La Côte d'Ivoire peut capitaliser sur les nombreuses études réalisées en Afrique et sur celles qu'elle a initiées au niveau national sur le commerce des services pour engager des consultations nationales sectorielles afin de définir ses positions spécifiques de négociations.

Suite à la feuille de route élaborée à Accra en février 2009 lors de l'atelier régional sur les services sous l'égide de la CEDEAO, avec l'assistance de JEICP, la Côte d'Ivoire a mis en place en mars 2009 des commissions thématiques regroupant des experts sectoriels pour mener l'audit réglementaire du commerce des services. L'un des résultats importants produits par les commissions est la matrice des restrictions réglementaires au commerce des services qui identifie et met évidence, pour chaque catégorie de service, les limitations d'accès au marché, les limitations au traitement national et les autres mesures réglementaires liées au régime

d'enregistrement, d'autorisation, de reconnaissance, de concurrence, etc...L'un des défis dans le travail de préparation de la Côte d'Ivoire est l'exploitation de ces résultats au regard des contraintes au développement de chaque secteur, des opportunités et/ou objectifs de négociations, des réformes à conduire, des effets possibles (positifs et négatifs) de l'assouplissement de ces limitations pour les fournisseurs de l'UE.

## **Objectifs**

L'objectif général de cet atelier est d'examiner les progrès et les défis dans les différents éléments de négociations de l'APE pour la Côte d'Ivoire sur les services et l'investissement -- en s'appuyant sur les travaux existants dont les audits réglementaires réalisés par le BNET et les points de vue des acteurs des secteurs privés et publics -- et fournir un ensemble de recommandations garantissant des résultats de négociations centrés sur le développement.

Les objectifs spécifiques sont:

- Sensibiliser sur les opportunités d'exportation de services par la Côte d'Ivoire, ainsi que des institutions d'appui au Commerce des services
- Identifier les éléments de la requête de l'Afrique de l'Ouest du point de vue de la Côte d'Ivoire
- Proposer des options pour l'offre de la Côte d'Ivoire;

## **Organisation et Participants**

L'atelier sera organisé par le Ministère de l'Intégration Africaine avec l'appui du BNET et de Juristes et Economistes Internationaux Contre la Pauvreté (JEICP). Il verra la participation :

- De fonctionnaires directement impliqués dans la conduite des négociations sur le commerce des services dans le cadre des APE et de l'OMC ;
- Des universitaires, des groupes de réflexions et des réseaux nationaux de chercheurs concernés par les politiques commerciales et réglementaires et chargés de fournir une assistance aux négociateurs nationaux dans la formulation et la négociation des requêtes et offres ;
- Des représentants d'associations professionnelles

## **Agenda**

<b>19 Août 2009</b>	
08:30 - 09:00	Enregistrement
0900 - 09:30	<b>Session d'Ouverture</b> Sous la direction de [ ] de la Côte d'Ivoire
9:30 - 10:30	<b>Session II: Généralités sur le Commerce des services</b>  Cette session examinera les options et les intérêts du commerce des services.  <b>Facilitateurs:</b>
10:30-11:00	<b>Pause Café</b>
11:00-12:00	<b>Session III: Principes réglementaires du Commerce des services et APE</b>  Cette session discutera quelques questions prioritaires d'ordre institutionnel et juridique dont l'article V de l'AGCS, les options de choix (restrictif ou libéral) pour la règle d'origine ou le refus des avantages, la clause de la Nation la Plus favorisée (fermée ou ouverte), le traitement des investissements dans l'APE et son lien avec les accords bilatéraux d'investissement, etc.  <b>Facilitateurs:</b>
12:00-13:00	<b>Déjeuner</b>
13:00-14:30	<b>Session IV: Externalisation</b>  Cette session passera en revue quelques études mettant en exergue les opportunités et les défis sur les marchés des services de l'UE et de ses pays membres et qui présentent un intérêt offensif pour les fournisseurs de services ivoiriens en matière d'externalisation. Cette session permettra de définir quelques principes qui devront guider la préparation des requêtes à présenter à l'UE.

	<p><b>Facilitateurs: A. Ndiaye Expérience Internationale d'externalisation</b>  <b>A. Ndiaye : Expérience africaine d'externalisation</b>  <b>[ ] Expérience ivoirienne d'externalisation</b></p>
14:30-15:00	<b>Pause café</b>
15.00-16.30	<p><b>Session IV: Les défis et opportunités de la mobilité de la main-d'œuvre dans les négociations commerciales</b></p> <p>L'objectif visé dans cette session est de fournir des orientations stratégiques sur la mobilité de main-d'œuvre dans les négociations. La session fournira des éléments éventuels pour une requête.</p> <p><b>Facilitateurs:</b>  <b>Dominique Njinkeu</b></p>
<b>20 Août</b>	
08:30 –09:30	<p><b>Session V: Les conditions d'exercice par les ivoiriens sur le marché européen des services</b></p> <p>Cette session cherche à examiner les principales restrictions horizontales et sectorielles qui pourraient faire l'objet de requête à l'UE.</p> <p><b>Facilitateurs:</b></p>
09:30 –10:00	<p><b>Session V : Exercice et Discussions sectorielles : Méthodologie</b></p> <p>Cette session présentera la méthodologie des discussions sectorielles et procédera à la répartition des participants en différents groupes correspondant aux thématiques des commissions mises en places le 12 mars 2009 : télécommunications, banques, assurances, services juridiques, éducation, etc... Elle débutera par un exercice de simulation</p>

	des négociations en plénière et se poursuivra par des discussions sectorielles en parallèles.
10:00-10:30	<b>Pause Café</b>
10:30 –12 :00	<p><b>Session V (Suite): Exercice de négociations</b></p> <p>Cette session présente une simulation pour la préparation de l'offre conditionnelle d'un pays en développement fictif appelé Macondo.</p>
12:00 –	<p><b>Session V (Suite): Discussions sectorielles en Ateliers parallèles</b></p> <p>Cette session porte sur des discussions sectorielles qui seront menées en ateliers parallèles de 120mn chacun. Le contenu des discussions pour chaque atelier est le même et cherchera à répondre aux principales questions suivantes :</p> <p>Quelle est la définition du secteur dans l'AGCS ?  Que pense souvent le décideur sur le secteur ? Quels sont les partenaires sociaux concernés ? Pourquoi devons-nous nous intéresser à ce secteur ?  Le service est-il libéralisé de manière autonome ? Quels risques/opportunités y a-t-il pour prendre des engagements ?  Parmi les options suivantes, qu'elles sont celles à recommander :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ne prendre aucun engagement spécifique « AGCS plus » dans le secteur (option 0).</b></li> <li>• <b>consolider à un niveau inférieur au statu quo (option 1)</b> afin de conserver une plus grande souplesse réglementaire dans ce secteur. Comme l'option précédente, elle soulève aussi des questions liées à l'interprétation de la disposition relative au statu quo de l'article V de l'AGCS.</li> <li>• <b>consolider le statu quo (option 2)</b> (autrement dit, le degré de libéralisation existant), ce qui procure une certitude du point de vue juridique aux investisseurs et aux partenaires commerciaux et rend les réformes nationales obligatoires ;</li> <li>• <b>s'engager à procéder à une libéralisation ultérieure (option 3)</b>, que ce soit pour donner à l'industrie locale le temps de s'adapter et/ou pour s'assurer que le cadre réglementaire adéquat est en place ;</li> <li>• <b>s'engager à ouvrir leur marché (option 4)</b> (ce qui demande de planifier le cadre réglementaire adéquat nécessaire à cette libéralisation) ;</li> </ul> <p>Quelles sont les préoccupations particulières éventuelles dont il faut tenir dans les options recommandées ?</p>

	<b>Chaque atelier parallèle fera l'objet d'un rapport écrit.</b>
	<b>21 Août 2009</b>
09:00 – 10:30	<p><b>Session V (Suite): résumé des travaux des Groupes</b>          Cette session passera en revue et en séance plénière les conclusions des rapports des différents groupes constitués.</p> <p><b>Facilitateur : Dominique</b></p>
10:30 – 11:00	<b>Pause – café</b>
11:00 – 12:30	<p><b>Session VI : Institutions d'appui au Commerce des services</b></p> <p>Cette session examine l'opportunité de la mise en place d'une coalition/association des fournisseurs du commerce des services, au niveau national et régional, en vue de contribuer à la réduction des obstacles à la réalisation et à la création de l'avantage comparatif du pays dans le commerce des services.</p>
16:00 – 17:30	<b>Session VII : Feuille de Route et Clôture</b>